



Télétravail et comptage en temps réel des présents sur site, les élus du personnel donnent leur avis

Section RENAULT

N° 194 1^{er} février 2022

CR SM-TE du CSE de Guyancourt convoqué le 27 janvier 2022

Fidèles à leurs engagements, les élus du SM-TE rendent compte aux salariés des sujets traités en CSE de Guyancourt.

Le *Comité Social et Economique*, ce n'est pas que le *Marché de Noël*, cette instance est informée et consultée sur les changements importants de l'Entreprise ou de l'Etablissement. Voici trois exemples :

❑ Information du CSE de Guyancourt sur le référentiel d'implantation

Avec le travail hybride (présentiel et distanciel) généralisé et accéléré au nom de la crise sanitaire et de la « rationalisation des surfaces » (Cf nos tracts n°192 sur la cession partielle du Technocentre et n° 170 sur le campus au TCR), le *Référentiel implantation* à Guyancourt a été présenté en CSE comme une transposition du *Référentiel Monde*. Ce référentiel abuse de termes de l'économie mondialisée, tels que *Work Café* (lieu de convivialité), *Factory* (espace collaboratif ouvert), *Library* (espace de concentration) et *Box* (espace collaboratif fermé).

Le SM-TE a pointé :

- les conséquences possibles en termes de risques psychosociaux (faire du *Teams* à longueur de journée à son domicile ou à son bureau),
- l'importance de s'occuper des 30 % des personnes qui ont du mal à absorber les nouveaux concepts dits : « changement de paradigme »,
- la destruction et la perte programmée du « papier » (mémoire et documentation métiers, grands plans notamment en architecture),
- la remise en cause des cultures nationales dans un contexte international en alertant sur les risques d'une uniformisation obligatoire des méthodes et espaces de travail au niveau mondial.

C'est pourquoi, le SM-TE a demandé d'œuvrer à la prévention des suicides.

Une présentation en CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de travail) est fixée le 15 février pour aborder ce thème sous l'angle de la *Santé au travail*.

❑ Information et consultation du CSE de Guyancourt sur le projet GMPIO

Afin : « d'assurer l'adéquation du parc immobilier aux besoins des entités résidentes et de faire évoluer l'environnement de travail pour répondre aux mutations des modes de travail », la DISG (*Direction de l'Immobilier et des Services Généraux*) a présenté un projet de numérisation de l'immobilier appelé GMPIO (*Global Monitoring of Presence in Office / surveillance globale de la présence au bureau*).

GMPIO utilise des outils informatiques de sociétés américaines, ce qui dans le contexte de la guerre économique entre puissances mondiales pourrait mettre en péril la pérennité de Renault selon le SM-TE.

Déclaration du SM-TE :

<< Le CSE de Guyancourt est informé et consulté ce 27 janvier 2022 sur le projet GMPIO, le CSE du Siège sera informé et consulté le 31 janvier.

Ce projet, présenté dans le cadre de la transformation numérique de l'Entreprise appliquée à la DISG, rassemble toutes les données dans un *Datalake* (entrepôt de données) qui sera confié à des sociétés informatiques américaines : notamment *GOOGLE* et *TIBCO*.

Le document envoyé [par la Direction] aux élus [avant la réunion] ne fournit pas les informations, en termes d'architecture, de localisation des serveurs, permettant de vérifier l'absence de tout risque pour les salariés quant à leurs données, et pour l'Entreprise Renault, en termes de préservation et de propriété des savoirs humains, techniques et industriels.

Avec les réformes déjà engagées, notamment la migration des disques internes partagés vers *Office 365* de Microsoft, le SM-TE avait signalé fin décembre 2020 à Renault, les risques pour l'entreprise et ses données induits par leur externalisation. Le SM-TE avait pour cela saisi l'ANSSI, (*Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information*) pour avis ou intervention. Malgré nos relances faites en 2021, cette agence semble dans l'incapacité de répondre.

Au-delà de la réduction ou de la gestion des surfaces et services que vous présentez, ce projet GMPIO relève de la sécurité informatique et nécessiterait une évaluation contradictoire et indépendante pour évaluer les risques réels.

Le syndicat SM-TE a bien conscience que plus les données sont externalisées, plus l'Entreprise peut être vendue par morceaux.

C'est pourquoi, afin de préserver les intérêts des salariés de Renault, de toute la communauté de travail et de l'Entreprise, les élus SM-TE au CSE de Guyancourt voteront CONTRE ce projet GMPIO qui ne met pas assez en avant les avantages qui peuvent en être tirés par rapport aux coûts à engager, mais également CONTRE cette politique de poursuite de l'externalisation des données de l'Entreprise >>.

Résultat du vote des élus :

18 CONTRE [3 SM-TE, 4 SUD, 2 CGT, 9 CFTD] 15 Abstentions [1 FO, 13 CFE-CGC, +1]

Le forfait télétravail devient une véritable usine à gaz ...

En proposant le mode de travail « hybride », les directions proposaient un forfait pour couvrir les dépenses personnelles engagées sur les jours de télétravail : 20 euros mensuels pour 2 jours de télétravail par semaine et 30 euros pour 3 jours.

Ces deux forfaits, déjà en dessous des frais réellement engagés sur ces journées au domicile, sont en fait « proratisés » pour verser encore moins.

Un jour de télétravail annulé et non remplacé la même semaine mais la semaine suivante nous fait perdre le bénéfice de notre forfait.

De plus, la valeur de la journée de télétravail (2,00 euros ou 2,50 euros) dépend du mois type défini par le calendrier (4 ou 5 semaines selon la position du dernier dimanche du mois). Une véritable usine à gaz.

N'aurait-il pas été plus simple de verser le forfait télétravail selon les mêmes modalités que le forfait « Carte orange » ? **Peut-on encore parler d'un forfait lorsque celui-ci est « proratisé » ?**

Si vous ne partagez pas toutes nos positions et actions mais que vous appréciez sa liberté d'expression, devenez membre du SM-TE pour contribuer à élaborer ses positions

L'adhésion à un syndicat professionnel fait partie du devoir d'état de tout salarié

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / sm-te@travaillonsensemble.org / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : www.travaillonsensemble.org

Cotisation de base 33 à 55 €/an